

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DPVI 103 Subventions à 12 associations menant des actions au titre de la politique de la Ville sur le quartier Flandre du 19^e dans le cadre de la Région.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 et l'avenant de prorogation no 1 voté les 29 et 30 mars 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à des associations œuvrant pour la politique de la Ville sur le 19^e arrondissement ;

Vu la délibération CR 30-07 adoptée le 13 mars 2007 modifiée par la délibération CR 71-08 du 26 juin 2008 régissant les interventions de la Région en matière de Politique de la Ville ;

Vu le budget 2011 de la Région Ile de France mentionnant la reconduction du financement du dispositif à l'identique pour l'année 2011 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris votée le 30 septembre 2008 approuvant la signature d'une convention entre la Ville de Paris et le Conseil Régional d'Ile de France ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.500 € est attribuée à l'association Arsmédia (13126 / X09325 / 2011-04476), 9 rue Delouvain (19e), pour le financement de trois workshops.

Article 2 : Une subvention de 1.000 € est attribuée à l'association Clichés Urbains (12649, X03548, 2011-02343), 37 rue de Nantes (19e), pour la promotion et l'éducation artistiques dans un cadre urbain.

Article 3 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à la compagnie La Déferlante (13065 / X08375 / 2011-04477), chez Janine Maton, 10 rue Riquet (19e), pour le festival On s'la joue.

Article 4 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'association Entraide et Espoir (18290 / X07003 / 2011-04478), chez Aide au choix de vie, 65 rue de Belleville (19e), pour une action intitulée Les Femmes du Monde.

Article 5 : Une subvention de 16.000 € est attribuée à l'association Pépinière Mathis (13707 / X03161 / 2011-04479), 7-9 rue Mathis (19e), pour un soutien et un développement des services aux habitants et associations du quartier Flandre.

Article 6 : Une subvention de 4.000 € est attribuée à l'association Le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion à Paris (Lire à Paris) (16396 / D00457 / 2011-04480), tour A 67 rue Curial (19e), pour une bibliothèque hors les murs.

Article 7 : Une subvention de 1.000 € est attribuée à l'association Les yeux blancs (12666 / X09326 / 2011-04482), chez MDA 15 passage Ramey (18e), pour un atelier de pratique et de création théâtrale En scène Toute ! Les héroïnes modernes.

Article 8 : Une subvention de 12.000 € est attribuée à l'association L'Espace Psychanalytique d'Orientation et de Consultations (l'EPOC) (10266 / X06400 / 2011-04483), 18 rue Georges Thill (19e), pour des permanences d'accueil. M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 9 : Une subvention globale de 8.500 € est attribuée à la Maison des Copains de la Villette (MCV) (D08079 / 14869), 156 rue d'Aubervilliers (19e), pour une action réussite lycéens (5.000 € 2011-04485), une animation du lien et développement social local (2.000 € 2011-04486) et un projet slam (1.500 € 2011-04487). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 10 : Une subvention de 4.000 € est attribuée à l'association Projets-19 (D03341 / 11085 / 2011-04488), 9 rue Mathis (19e), pour un fonds de participation des habitants du 19e.

Article 11 : Une subvention de 1.300 € est attribuée à l'association Promouvoir la Médiation Socioculturelle (PROMES) (13145 / D04377 / 2011-04492), 22 bis rue de Tanger (19e), pour un accès aux droits et lien social.

Article 12 : Une subvention globale de 7.200 € est attribuée à la Régie de Quartier du 19e Nord (11485 / X02717 /), 234 rue de Crimée (19e), pour une action de proximité dans la cité Michelet (1.000 € 2011-04496), les talents du 19e Nord (1.500 € 2011-04497), action intitulée Mon quartier n'est pas une poubelle (1.700 € 2011-04500), un atelier mosaïques (3.000 € 2011-04503).

Article 13 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 60.500 €, seront imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15006 - provision pour subventions de fonctionnement et versement de subventions régionales du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.